

Le nouveau CE USR USL Centre Auvergne Limousin a tenu sa première réunion le 4 janvier 2011 pour la mise en place. Deux autres réunions mensuelles se sont tenues les 24 janvier et 22 février 2011. Ce Comité d'établissement couvre les services USR et USL des 12 départements de la DOR Auvergne, Centre Limousin. La délégation CGT composée de 4 élus titulaires et de 4 suppléants. Autant dire qu'il n'est pas facile sur une telle superficie de travailler au plus près des agents. Cependant, notre délégation va s'efforcer de vous informer et de vous consulter sur tous les sujets qui vous concernent par les moyens de communication dont nous disposons et par des visites dans les départements autant que possible.

**La réunion du 4 janvier 2011** était consacrée à la mise en place de l'organisme :

- l'élection du secrétaire et éventuellement du secrétaire adjoint
- l'élection de la trésorière :

**Election du secrétaire :**

La CGT a présenté la candidature de Jean-Pierre PLANSON d'ERDF-GRDF CHER-en-BERRY, lequel a été élu à l'unanimité.

**Election de la trésorière :**

La CGT a présenté la candidature de Marie-Christine THOUVENIN de la CMCAS d'Orléans.

La CFDT a présenté la candidature de Nathalie LEGRAND d'ERDF-GRDF LOIRET.

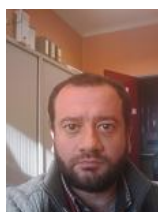
Marie-Christine a été élue par 4 voix (CGT), Nathalie LEGRAND ayant obtenu 1 voix (CFDT), la CFE-CGC s'étant abstenue.

## Vos élus CGT au Comité d'établissement USR USL AUVERGNE CENTRE LIMOUSIN

### TITULAIRES



Yvan BONHOMME  
ERDF GrDF  
VELAY



Sébastien LASCAUX  
ERDF GrDF  
BOURBONNAIS



Jean-Pierre PLANSON  
ERDF GrDF  
CHER-en-BERRY



Eric VALADE  
ERDF GrDF  
HAUTE-VIENNE

### SUPPLEANTS



Patrick BARDET  
ERDF-GrDF  
HAUTE-VIENNE



Christian DODILLON  
ERDF-GrDF  
HAUTE-VIENNE



Daniel HERAS  
ERDF-GrDF  
CHER-en-BERRY



Marie-Christine THOUVENIN  
CMCAS LOIRET



Francisco GAVIRA-MORENO  
ERDF-GrDF TOURAINE  
Représentant syndical

## Séance du 24 janvier 2011

### Orientations de la Formation

#### professionnelle 2011

##### Déclaration de la CGT

« Même si nous notons un certain nombre d'orientations qui vont dans le bon sens, il reste que ces orientations ne font pas la connexion avec la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) car il n'y en a pas, que les nouveaux droits et dispositifs sont toujours en panne malgré les précédentes orientations qui promettaient du mieux, que les effectifs en tension risquent encore de pénaliser les départs en formations, que la formation est toujours insuffisamment reconnue, que les formations professionnelles tournent au ralenti, que nous n'avons toujours pas d'information pour échanger sur la qualité de la formation, que nous attendons toujours une négociation sur les formateurs, que l'engagement sur la pérennité des sites de formation existants n'est pas assuré au regard des informations qui nous remontent, et que l'objectif d'alternant n'est pas au niveau des ambitions du groupe EDF. Bref ! Vous avez tout à prouver. **Nous ne pouvons donc pas vous signer un chèque en blanc surtout au regard du bilan que nous faisons des précédentes orientations.** »

## Séance du 22 février 2011

### Résolution portant sur la mise en place et la composition de la Commission des moyens.

« Afin d'assurer une gestion collective de la subvention de fonctionnement du Comité d'établissement, et afin que l'ensemble des organisations syndicales ayant des élus s'impliquent, le CE décide de mettre en place une Commission des moyens.

Cette commission aura pour mission :

de s'assurer de la bonne gestion de la subvention, de veiller à la légalité des opérations financières,

de faire des propositions pour l'utilisation de cette subvention dans le cadre du budget prévisionnel adopté en séance plénière ce jour, 22 février 2011.

de fixer un cadre conforme aux dispositions du Code du Travail concernant les comités d'entreprise, réglementant l'utilisation du droit ouvert aux élus.

Cette commission sera composée d'un membre élu de chaque organisation syndicale, la trésorière et le secrétaire du Comité d'établissement sont membres de droit.

La trésorière aura à charge de convoquer cette commission selon un calendrier fixé par celle-ci et chaque fois que nécessaire.

La Commission sera composée des membres élus suivants :

- CGT : Sébastien LASCAUX,
- CGT : Marie-Christine THOUVENIN, trésorière,
- CGT : Jean-Pierre PLANSON, secrétaire.
- CFDT : Brigitte WARCHOLAK
- CFE-CGC : Nathalie LEGRAND »

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### Résolution portant sur la composition des commissions obligatoires.

« Conformément aux dispositions du Code du Travail concernant les comités d'entreprise et comités d'établissement, le CE décide la mise en place des commissions suivantes :

- Commission logement
- la Commission égalité professionnelle,
- Formation professionnelle.

Considérant que la Commission Logement doit être composée de trois membres, le CE décide que celle-ci sera composée d'un membre par organisation syndicale : 1 CGT, 1 CFDT, 1 CFE-CGC. »

Les Commissions Égalité professionnelle et Formation professionnelle n'étant pas limitée en nombre de siège, il est décidé que celles-ci seront composées de 2 membres par organisation syndicale soit : 2 CGT, 2 CFDT, 2 CFE-CGC.

Les organisations syndicales sont invitées à proposer des noms pour ces commissions qui devront être validées lors du prochain CE. »

## Avis de la CGT sur plan de formation 2011



Le plan de formation doit être approuvé par Le comité

d'établissement : c'est réglementaire !

Cela doit se faire avant le 31 décembre de l'année en cours sur le plan de l'année suivante : pour cette fois ... la direction est à la rue. Elle aura beau nous rappeler que des élections ont eu lieu en novembre dernier, que la météo était peu clémente en décembre (tiens là encore, elle s'étonne de la neige en hiver !), il n'empêche qu'elle ne respecte pas la loi !

Les élus CGT ont donc étudié le dossier avec attention afin de déterminer si la proposition des directions répondait à leurs questions :

- ✦ Le projet de plan de formation est-il conforme aux orientations locales (présentées le mois précédent et pour lesquelles les élus CGT avaient fait des remarques et propositions d'amélioration), de direction opérationnelle et d'entreprise ?
- ✦ Le projet de plan de formation permet-il de se mettre en situation d'être à l'heure en termes de renouvellement des compétences (prend-il en compte les départs massifs en retraites dans les années à venir) ?
- ✦ Y a-t-il augmentation du volume global de formation quand on ajoute les heures de formation au titre du plan et des droits nouveaux (DIF, PP, VAE, BC) ?
- ✦ Le projet de plan améliore-t-il l'accès à la formation des agents y participant le moins ?
- ✦ Le projet prévoit-il un plan de formation promotionnelle à la hauteur des enjeux locaux ?
- ✦ Dans le cadre de l'amélioration du dialogue social, la construction du plan de formation a-t-elle bénéficié des échanges suffisants pour porter appréciation (connaissance avis CHSCT, Connaissance des demandes des agents) ?

**Pour conclure, les membres CGT du CE USL-USR ACL ont estimé que malgré toutes les réponses apportées en séance, les points négatifs qu'ils avaient relevés ne leur permettaient pas d'approuver le plan de formation prévisionnel 2011.**

## Point sur les contrats de médecins du travail



La CGT rappelle les propos des médecins à l'occasion du bilan de juillet 2010. Ceux-ci expliquaient que leur travail était rendu plus difficile à cause de la restructuration de l'établissement et du changement de statuts juridiques d'EDF et GDF. Le suivi du personnel est moins aisé et les médecins constatent une augmentation de l'anxiété des salariés par rapport à leur avenir. Par ailleurs, elle juge difficile pour les médecins de faire un travail efficace quand ceux-ci doivent se déplacer sur le terrain et qu'ils n'ont que très peu d'heures de présence.

## Projet de transfert de l'activité « Achats tertiaires



La CGT rappelle que l'ensemble des organisations syndicales était opposé à la séparation d'EDF et de GDF et que l'évolution se poursuit dans ce sens. Malgré les arguments justifiant cette mesure, elles ne peuvent que s'y opposer. Elle considère que le rapprochement annoncé est en fait un éloignement géographique. Il fait le parallèle avec le problème de proximité des agents en tant que représentant du personnel même s'il est possible de travailler à distance. Il pense que la situation n'est pas irréversible si les citoyens en décidaient autrement.

La CGT, après avoir assisté au cours du dernier CCE d'ERDF à la présentation de la politique Achat en lien avec la politique industrielle et de sous-traitance, car elle sent qu'ERDF comme GrDF veulent se séparer, or 90 % ou 95 % du personnel des deux entreprises appartiennent au service commun. Elle rappelle que les accords sur les moyens de fonctionnement n'ont été renégociés que pour 18 mois. La CGT considère que le dossier de rattachement de trois agents de l'USL à l'USR pourrait sembler anodin d'autant qu'il n'y a pas de conséquence, mais que c'est le démixtage complet qui est en vue.

La CGT rappelle qu'elle a toujours revendiqué que l'avenir des industries gazières passait aussi par la mixité et par le maintien de l'opérateur commun dans la configuration actuelle, or ce dossier constitue un pas de plus vers la disparition de l'opérateur commun.

## Réorganisation de l'agence véhicules et engins



## **Sur proposition de la CGT un Avis du CE sur la Réorganisation de l'agence véhicules et engins est mis aux voix**

« Le seul point positif du projet présenté par la direction est la création de 3 emplois GTA à Bourges. Cette mesure va soulager les conditions de travail des 12 correspondants véhicules.

Le CE USR USL est donc favorable à cette mesure.

Par contre, ces 3 créations d'emploi ne compensent pas les pertes d'emploi dues à la fermeture des garages de Tulle et Orléans. Aujourd'hui nous avons 28 agents. La conséquence de cette décision nous ferait passer les effectifs à 20 personnes.

En outre la politique d'externalisation d'ERDF GRDF ne tient pas compte du fait que nos engins sont d'une conception très spécifique.

Toutes les entreprises qui disposent d'un parc engins ont un service de maintenance interne du parc véhicules et à minima un technicien de maintenance.

L'externalisation génère de nombreuses pertes de temps chaque fois qu'un problème technique se présente au moment où un agent prend en charge un véhicule.

Cela engendre également des surcoûts financiers importants que les directions se refusent à chiffrer et à prendre en compte.

En éloignant les correspondants des sites, cela va engendrer des déplacements supplémentaires donc aggraver les conditions de travail et générer du

mécontentement chez les agents utilisateurs.

Pour le CE USR USL, il y a la nécessité de rouvrir les garages pour :

- assurer la maintenance très spécifique des engins
- assurer l'entretien courant (vidanges, remplacement des plaquettes de freins etc.), les petits dépannages (remplacement des essuies glace, batteries, surveillance du niveau du liquide lave-glace etc.)

Le CE USR USL pointe d'énormes gaspillages que la réforme ne prend pas en compte exemple : sur le site de Fromontel à Tours, il y a un projet de regroupement des électriciens de Tours.

Cela concerne plus de 100 véhicules (UCF, TST, exploitants URE, pool véhicules etc.)

Plus de 400 agents travailleront sur ce site.

Un garage entièrement neuf qui a coûté pas moins d'un million d'€ne servira à rien. C'est un énorme gaspillage. Par conséquent, le CE USR USL se prononce contre le projet de la direction pour les raisons évoquées plus haut.

Considérant que la gestion actuelle des véhicules coûte plus cher que par le passé, le CE USR USL décide d'entamer une réflexion dans la perspective d'engager la réalisation d'une étude économique et technique sur la gestion du parc véhicules. »

**L'avis est adopté à la majorité des présents. Pour : 4 voix (CGT), la CFDT et la CFE-CGC se sont abstenues.**

Sites utiles pour avoir des informations sur l'activité de la CGT notamment sur la DOR ACL ou sur le département du Cher

**Blog CGT : <http://regioncgt.josephbover.fr/>**

**Site Internet de l'Union départementale CGT du Cher où la CGT Energies 18 dispose d'une rubrique : [www.ud.cgt18.fr](http://www.ud.cgt18.fr)  
lien direct : <http://www.ud18.cgt.fr/spip.php?rubrique108>**